

PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
13 AVRIL 2022

Salle polyvalente de Duneau

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente de Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 7 avril 2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 55

ETAIENT PRESENTS : 35 - M. Éric BARBIER, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

REPRESENTES : 0

POUVOIRS : 12 - Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Michel ODEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

EXCUSES : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, Mme Jeannine VENDÔME

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Joël CIRON.

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2022-59 à 2022-90 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

FINANCES

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le compte de gestion 2021 du budget général qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	13 274 332,47 €
☞ Recettes	<u>14 040 669,56 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	766 337,09 €
☞ Résultat N-1	<u>3 352 078,63 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	4 118 415,72 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	5 130 211,84 €
☞ Recettes	<u>4 336 173,03 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 794 038,81 €
☞ Résultat N-1	<u>109 672,31 €</u>

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 684 366,50 €

Adopté à l'unanimité

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le compte de gestion 2021 du budget annexe des Ordures Ménagères qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	2 613 410,00 €
☞ Recettes	<u>2 592 672,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 20 738,00 €
☞ Résultat N-1	<u>9 327,90 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 11 410,10 €

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	34 306,03 €
☞ Recettes	<u>35 241,82 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	935,79 €
☞ Résultat N-1	<u>- 699,83 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	235,96 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	2 457,42 €
☞ Recettes	<u>2 457,42 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
☞ Résultat N-1	<u>0 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21	0 €

Adopté à l'unanimité

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe Urbanisme qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	196 885,25 €
☞ Recettes	<u>193 033,11 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	-3 852,14 €
☞ Résultat N-1	<u>6 947,97 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	3 095,83 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	12 438,00 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 12 438,00 €
☞ Résultat N-1	<u>3 983,99 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 8 454,01 €

Adopté à l'unanimité

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE RPE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe Relais Petite Enfance qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	138 637,79 €
☞ Recettes	<u>135 406,48 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 3 231,31 €
☞ Résultat N-1	<u>9 536,10 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	6 304,79 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	132,00 €
☞ Recettes	<u>4 543,31 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	4 411,31 €
☞ Résultat N-1	<u>- 1 761,10 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	2 650,21 €

Adopté à l'unanimité

6. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	189 025,26 €
☞ Recettes	<u>188 827,98 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 197,28 €
☞ Résultat N-1	<u>1 746,80 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	1 549,52 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	188 572,99 €
☞ Recettes	<u>186 516,05 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 2 056,94 €

☞ Résultat de l'exercice 2021	- 2 056,94 €
☞ Résultat N-1	- 186 516,05 €
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 188 572,99 €

Adopté à l'unanimité

7. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LES AJEUX

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Les Ajeux qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	27 255,57 €
☞ Recettes	32 047,80 €
☞ Résultat de l'exercice 2021	4 729,23 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	15 178,80 €
☞ Recettes	15 178,80 €
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €

Adopté à l'unanimité

8. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LE COUTIER

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Le Coutier qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	522 034,99 €
☞ Recettes	651 067,79 €
☞ Résultat de l'exercice 2021	129 032,80 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	481 634,77 €
☞ Recettes	2 500 000,00 €
☞ Résultat de l'exercice 2021	2 018 365,23 €

Interventions :

- M. Reveau précise que les budgets annexes des ZA sont de type lotissement. Les déficits correspondent à des stocks de terrains à commercialiser. Le résultat excédentaire de plus de 2M€ sur la ZA du Coutier correspond à un emprunt contracté en 2020.

Adopté à l'unanimité

9. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA L'EGUILLON

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA L'Eguillon qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	980 997,33 €
☞ Recettes	991 222,46 €
☞ Résultat de l'exercice 2021	10 225,13 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	937 762,46 €
☞ Recettes	0,00 €
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 937 762,46 €

Adopté à l'unanimité

10. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LE GAILLON

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Le Gaillon qui se décompose comme suit :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	45 802,13 €
☞ Recettes	<u>45 802,13 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	45 802,13 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 45 802,13 €

Adopté à l'unanimité

11. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LA MONGE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA La Monge qui se décompose comme suit :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	1 019 273,13 €
☞ Recettes	<u>1 019 273,13 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	1 019 273,13 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 1 019 273,13 €

Adopté à l'unanimité

12. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA RUE DU PUIITS A LA CHAPELLE DU BOIS

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Rue du Puits à La Chapelle du Bois qui se décompose comme suit :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	129 538,07 €
☞ Recettes	<u>129 538,07 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	129 538,07 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 129 538,07 €

Adopté à l'unanimité

13. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA ROUTE DE COURGENARD A LAMNAY

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Route de Courgenard à Lamnay qui se décompose comme suit :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	32 645,33 €
☞ Recettes	<u>32 645,33 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	32 645,33 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 32 645,33 €

Adopté à l'unanimité

14. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA CGMP A TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA CGMP qui se décompose comme suit :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	0,00 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	0,00 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €

Adopté à l'unanimité

15. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget général se présentant ainsi :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	13 274 332,47 €
☞ Recettes	<u>14 040 669,56 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	766 337,09 €
☞ Résultat N-1	<u>3 352 078,63 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	4 118 415,72 €
➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	5 130 211,84 €
☞ Recettes	<u>4 336 173,03 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 794 038,81 €
☞ Résultat N-1	<u>109 672,31 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 684 366,50 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	385 550,00 €
- En recettes	<u>3 633 431,00 €</u>

Résultat après Restes à réaliser au 31/12/21 **2 563 514,50 €**

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

16. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le compte administratif 2021 du budget annexe des Ordures Ménagères se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	2 613 410,00 €
☞ Recettes	<u>2 592 672,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 20 738,00 €
☞ Résultat N-1	<u>9 327,90 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 11 410,10 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

17. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	34 306,03 €
☞ Recettes	<u>35 241,82 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	935,79 €
☞ Résultat N-1	<u>- 699,83 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	235,96 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	2 457,42 €
☞ Recettes	<u>2 457,42 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
☞ Résultat N-1	<u>0 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21	0 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	7 650,00 €
- En recettes	<u>7 650,00 €</u>

➔ **Résultat après Restes à réaliser au 31/12/21** **0,00 €**

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

18. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le compte administratif 2021 du budget annexe Urbanisme se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	196 885,25 €
☞ Recettes	<u>193 033,11 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	-3 852,14 €
☞ Résultat N-1	<u>6 947,97 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	3 095,83 €

➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	12 438,00 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 12 438,00 €
☞ Résultat N-1	<u>3 983,99 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 8 454,01 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

19. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE RPE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe Relais Petite Enfance se présentant ainsi :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	138 637,79 €
☞ Recettes	<u>135 406,48 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 3 231,31 €
☞ Résultat N-1	<u>9 536,10 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	6 304,79 €

➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	132,00 €
☞ Recettes	<u>4 543,31 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	4 411,31 €
☞ Résultat N-1	<u>- 1 761,10 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	2 650,21 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

20. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne se présentant ainsi :

➔ <u>Section de fonctionnement</u>	
☞ Dépenses	189 025,26 €
☞ Recettes	<u>188 827,98 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 197,28 €
☞ Résultat N-1	<u>1 746,80 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent	1 549,52 €

➔ <u>Section d'investissement</u>	
☞ Dépenses	188 572,99 €
☞ Recettes	<u>186 516,05 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 2 056,94 €
☞ Résultat N-1	<u>- 186 516,05 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit	- 188 572,99 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

21. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LES AJEUX

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Les Ajeux se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	27 255,57 €
☞ Recettes	<u>32 047,80 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	4 729,23 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	15 178,80 €
☞ Recettes	<u>15 178,80 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

22. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LE COUTIER

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Le Coutier se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	522 034,99 €
☞ Recettes	<u>651 067,79 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	129 032,80 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	481 634,77 €
☞ Recettes	<u>2 500 000,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	2 018 365,23 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

23. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA L'EGUILLON

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA L'Eguillon se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	980 997,33 €
☞ Recettes	<u>991 222,46 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	10 225,13 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	937 762,46 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 937 762,46 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

24. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LE GAILLON

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Le Gaillon se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement	
☞ Dépenses	45 802,13 €
☞ Recettes	<u>45 802,13 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ Section d'investissement	
☞ Dépenses	45 802,13 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 45 802,13 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

25. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LA MONGE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA La Monge se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement	
☞ Dépenses	1 019 273,13 €
☞ Recettes	<u>1 019 273,13 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ Section d'investissement	
☞ Dépenses	1 019 273,13 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 1 019 273,13 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

26. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA RUE DU PUIS A LA CHAPELLE DU BOIS

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement	
☞ Dépenses	129 538,07 €
☞ Recettes	<u>129 538,07 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €
➔ Section d'investissement	
☞ Dépenses	129 538,07 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 129 538,07 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

27. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA ROUTE DE COURGENARD A LAMNAY

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA route de Courgenard à Lamnay se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	32 645,33 €
☞ Recettes	<u>32 645,33 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	32 645,33 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	- 32 645,33 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

28. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA CGMP A TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe ZA CGMP à Tuffé Val de la Chéronne se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	0,00 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	0,00 €
☞ Recettes	<u>0,00 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2021	0 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

29. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 :

- ➔ En fonctionnement, un excédent cumulé de 4 118 415,72 €
- ➔ En investissement,
 - ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de- 684 366,50 €
 - Intégration des Restes à Réaliser :
 - en dépenses 385 550,00 €
 - en recettes 3 633 431,00 €
 - ✓ un excédent après intégration des RAR de..... 2 563 514,50 €

DECIDE en conséquence l'affectation suivante sur le budget primitif 2022 :

- ➔ Report de fonctionnement (compte R002) 4 118 415,72 €
- ➔ Report d'investissement (compte D001)..... 684 366,50 €.

Adopté à l'unanimité

30. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un déficit de fonctionnement de 11 410,10 € au regard du compte administratif 2021.

DECIDE de reporter cette somme de 11 410,10 € au compte D002 - *Résultat de fonctionnement reporté en dépenses* du budget annexe des Ordures Ménagères de l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

31. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC :

- un excédent de fonctionnement de 235,96 €,
- et un résultat d'investissement nul.

DECIDE de reporter la somme de 235,96 € au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) du budget annexe du SPANC de l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

32. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe Urbanisme :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent..... 3 095,83 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 8 454,01 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 Urbanisme les sommes suivantes :

- Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 3 095,83 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 8 454,01 €.

Adopté à l'unanimité

33. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE RPE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe Relais Petite Enfance :

- **En fonctionnement**, un excédent cumulé de.....6 304,79 €
- **En investissement**, un excédent cumulé de2 650,21 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 Relais Petite Enfance les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 6 304,79 €
- Au compte R001 (*Résultat d'investissement reporté en recettes*) 2 650,21 €.

Adopté à l'unanimité

34. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent.....1 549,52 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 188 572,99 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA Sceaux sur Huisne les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 1 549,52 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 188 572,99 €.

Adopté à l'unanimité

35. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LES AJEUX

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Les Ajeux :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent.....4 729,23 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 0,00 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA Les Ajeux la somme de 4 729,23 € au compte R002 - *Résultat de fonctionnement reporté en recettes.*

Adopté à l'unanimité

36. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LE COUTIER

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Le Coutier :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent..... 129 032,80 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent.....2 018 365,23 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA Le Coutier les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 129 032,80 €
- Au compte R001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en recettes*)..... 2 018 365,23 €.

Adopté à l'unanimité

37. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA L'EGUILLON

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA l'Eguillon :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Excédent..... 10 225,13 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 937 762,46 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA l'Eguillon les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 10 225,13
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*)..... 937 762,46 €.

Adopté à l'unanimité

38. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LE GAILLON

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Le Gaillon :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 0,00 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 45 802,13 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA Le Gaillon la somme de 45 802,13 € au compte D001 - *Résultat d'investissement reporté en dépenses.*

Adopté à l'unanimité

39. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA LA MONGE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA La Monge :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 0,00 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 1 019 273,13 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA La Monge la somme de 1 019 273,13 € au compte D001 - *Résultat d'investissement reporté en dépenses.*

Adopté à l'unanimité

40. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA RUE DU PUIITS

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 0,00 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 129 538,07 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois la somme de 129 538,07 € au compte D001 - *Résultat d'investissement reporté en dépenses.*

Adopté à l'unanimité

41. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ZA ROUTE DE COURGENARD A LAMNAY

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2021 du budget annexe ZA route de Courgenard :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/21 0,00 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/21 - Déficit - 32 645,33 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2022 ZA route de Courgenard à Lamnay la somme de 32 645,33 € au compte D001 - *Résultat d'investissement reporté en dépenses.*

Adopté à l'unanimité

42. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ZA CGMP A TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE que le compte administratif 2021 de ZA CGMP fait ressortir des résultats nuls pour chaque section.

PREND ACTE qu'il n'y a pas lieu d'affecter les résultats.

Adopté à l'unanimité

43. FISCALITE : VOTE DES TAUX RELATIFS A LA FISCALITE 2022

RAPPELLE que le Conseil communautaire a pris l'orientation de maintenir la fiscalité à taux constants.

VOTE par conséquent les taux de fiscalité directe locale pour 2022 comme suit :

- ↳ Foncier Bâti 2,61%
- ↳ Foncier non bâti 4,32%
- ↳ CFE 20,98%

Interventions :

- M. Reveau précise qu'environ un tiers des recettes fiscales ne donnent pas lieu à un vote de taux, ce qui dénote une diminution de l'autonomie financière des collectivités.

Adopté à l'unanimité

44. ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2022

VOTE le budget général 2022 qui se décompose de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à **15 796 218 €** et se présente comme suit :

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	947 576,00
chapitre D 012	Charges de personnel	1 057 210,00
chapitre D 014	Atténuations de produits	6 234 094,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	250 000,00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 952 460,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 117 726,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 741 809,00
chapitre D 66	Charges financières	34 927,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 400 916,00
chapitre D 68	Dotations aux provisions	59 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 796 218,00

RECETTES

Code	Libellé	BP 2022
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 118 416,00
chapitre R 013	Atténuations de charges	1 000,00
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 939,00
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	375 050,00
chapitre R 73	Impôts et taxes	7 800 425,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	2 893 635,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	510 839,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	29 389,00
chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	26 525,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 796 218,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à **10 058 930 €** et se présente comme suit :

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	684 367,00
chapitre D 020	Dépenses imprévues	400 000,00
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 939,00
chapitre D 041	Op. d'ordre patrimoniales en investissement	8 160,00
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	794 760,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 190 111,00
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	1 433 896,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	457 294,00
chapitre D 23	Immobilisations en cours	2 495 455,00
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	2 553 948,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 058 930,00

RECETTES

Code	Libellé	BP 2022
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 952 460,00
chapitre R 024	Produits des cessions	162 000,00
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 117 726,00
chapitre R 041	Op. d'ordre patrimoniales en investissement	18 160,00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00
chapitre R 13	Subvention d'investissement	3 684 344,00
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	3 030 189,00
chapitre R 23	Immobilisations en cours	660,00
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	22 179,00
chapitre R 45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	1 212,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 058 930,00

Interventions :

- M. Niel complète en précisant que les recettes cumulées permettent de soutenir les investissements et d'apporter des services et des équipements à la population.

Adopté à l'unanimité**45. FISCALITE : VOTE DES TAUX DES ORDURES MENAGERES 2022**

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

DECIDE des taux 2022 suivants :

Code (CCHS et services fiscaux)	Communes	Taux 2022
ZONE 1	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,91 %
ZONE 2	La Ferté-Bernard périphérie	9,90 %
ZONE 3	32 communes	8,70 %

Interventions :

- Mme Legesne demande pourquoi maintenir 3 zones dont 2 zones quasi-identiques.
- M. Niel précise que la réduction à 2 zones n'a pas pu être faite dans les délais légaux et se fera donc à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité**46. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES 2022**

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOpte le budget annexe des Ordures Ménagères 2022 dont la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 626 075 €.

PREND ACTE de la baisse à 380 000 € de la participation du budget général au budget annexe.

DECIDE :

- que le budget 2022 des ordures ménagères s'articule comme suit :

Pour la section de fonctionnement – Dépenses

↪ Résultat de fonctionnement reporté	11 411 €	} 2 626 075 €
↪ Charges à caractère général	972 973 €	
↪ Autres charges de gestion courante	1 641 691 €	

Pour la section de fonctionnement – Recettes

↪ Produit de la TEOM	2 246 075 €	} 2 626 075 €
↪ Participation du budget général	380 000 €	

- de verser au SYVALORM, la somme de 2 614 664 € au titre de la participation 2022,

- que la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères pour 2022 s'élève à 380 000 €.

Interventions :

- M. Reveau précise que le budget général prend encore en charge 15% du coût du service.

Adopté à l'unanimité

47. FISCALITE : DEFINITION DU ZONAGE DE PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) AU 1^{ER} JANVIER 2023

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE que par délibération en date du 23 septembre 2005, la Communauté de communes, compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères, a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur son territoire, tout en continuant à adhérer au Syvalorm.

RAPPELLE que conformément aux dispositions des articles 1636B sexies et 1609 quater du Code général des impôts, l'Huisne Sarthoise est autorisée à voter des taux de taxes différents en fonction des zones de perception définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

EST INFORME qu'il convient d'adapter les taux à la suppression de la collecte des sacs bleus.

VALIDE les zones de perception de la TEOM sur le territoire de l'Huisne Sarthoise, comme suit au 1^{er} janvier 2023 et sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés :

Code CCHS	Code Services Fiscaux	Services proposés aux usagers	Communes
ZONE 1	<i>le plus fort taux</i> CODE 01	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard (inclus périphérie)
ZONE 2	<i>plus faible taux</i> CODE 02	- 1 collecte OM/ 15 jours - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	32 communes

En zone 2, la liste des communes concernées sont : Avezé, Beillé, Boëssé le Sec, La Bosse, Bouër, La Chapelle du Bois, La Chapelle Saint-Rémy, Cherré-Au, Cormes, Dehault, Duneau, Le Luart, Préval, Prévelles, Saint Aubin des Coudrais, Saint Denis des Coudrais, Saint Martin des Monts, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Théligny, Tuffé Val de la Chéronne, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne, Champrond, Courgenard, Gréez-sur-Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Echelles, Saint-Maixent, Saint-Ulphace.

AUTORISE le Président :

- à accomplir tous actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à la mise à jour du zonage TEOM.
- à notifier cette délibération aux services fiscaux et préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

48. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SPANC 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOpte le budget annexe SPANC 2022 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 204 464 €.

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	197 564,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	6 900,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		204 464,00

RECETTES		
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	236,00
chapitre R 70	Ventes de produits finis et prestations de services	193 700,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	6 900,00
chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	3 628,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		204 464,00

La Section d'investissement s'élève à 7 650 €.

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 45	Comptabilité distincte rattachée	7 650,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 650,00

RECETTES		BP 2022
chapitre R 45	Comptabilité distincte rattachée	7 650,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 650,00

DECIDE de procéder à une reprise de la provision pour risques et charges de 3 628 €. Cette écriture sera régularisée dans le courant de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

49. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE URBANISME 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOpte le budget annexe Urbanisme 2022 qui se décompose comme suit :

↳ **La Section de fonctionnement s'élève à 247 365 €.**

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	25 204,00
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	213 000,00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 710,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 511,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 940,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		247 365,00

RECETTES		BP 2022
chapitre R 70	Ventes de produits finis et prestations de services	173 993,00
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	73 372,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		247 365,00

↳ **La Section d'investissement s'élève à 11 105 €.**

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	8 455,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 750,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	900,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 105,00

RECETTES		BP 2022
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 710,00
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 511,00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 884,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 105,00

DECIDE que la participation du budget général au budget annexe Urbanisme sera effectué en fin d'année.

Adopté à l'unanimité

50. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RPE 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOpte le budget annexe Relais petite Enfance 2022 qui se décompose comme suit :

↳ **La Section de fonctionnement** s'élève à **149 224 €**.

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	45 530,00
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	101 000,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 094,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		149 224,00

RECETTES		
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	6 305,00
chapitre R 70	Ventes de produits finis et prestations de services	4 000,00
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	138 919,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		149 224,00

↳ **La Section d'investissement** s'élève à **4 904 €**.

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	2 904,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 904,00

RECETTES		
chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 650,00
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 094,00
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	160,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 904,00

PREND ACTE que le versement de la participation du budget général au budget annexe Relais Petite Enfance pour un montant de 58 469 € sera effectué en fin d'année en fonction des dépenses réalisées et des recettes perçues.

Adopté à l'unanimité

51. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOpte le budget annexe ZA Sceaux sur Huisne 2022 qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à **200 883 €** et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	12 310,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	188 573,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		200 883,00

RECETTES		
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 550,00
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	173 318,00
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	25 761,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	254,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		200 883,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à **361 891 €** et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	188 573,00
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	173 318,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		361 891,00

RECETTES

chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	188 573,00
chapitre R016	Emprunt et dettes assimilées	173 318,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		361 891,00

*Adopté à l'unanimité***52. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LES AJEUX 2022***Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances***ADOPTE** le budget annexe ZA Les Ajeux 2022 qui se décompose comme suit :**Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 71 920,03 € et se présente comme suit :**

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	56 740,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	15 178,80
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1,23
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		71 920,03

RECETTES

chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 792,23
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	46 777,80
chapitre R 77	Produits exceptionnels	20 350,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		71 920,03

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 46 777,80 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	46 777,80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		46 777,80

RECETTES

chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	15 178,80
chapitre R016	Emprunt et dettes assimilées	31 599,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		46 777,80

*Adopté à l'unanimité***53. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LE COUTIER 2022***Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances***ADOPTE** le budget annexe ZA Le Coutier à Cherré-Au 2022 qui se décompose comme suit :**Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 2 750 376,80 € et se présente comme suit :**

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	2 118 879,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	323 543,79
chapitre D 043	Opérations d'ordre dans section fonctionnement	26 219,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	255 516,01
chapitre D 66	Charges financières	26 219,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 750 376,80

RECETTES

chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	129 032,80
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	2 195 425,00
chapitre R 043	Opérations d'ordre dans section fonctionnement	26 219,00
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	42 000,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	357 700,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 750 376,80

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 2 354 702 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	2 195 425,00
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	159 277,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 354 702,00

RECETTES		
chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 018 365,00
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	323 543,79
chapitre R 16	Emprunt et dettes assimilées	12 792,98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 354 702,00

Adopté à l'unanimité

54. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA L'EGUILLON 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le budget annexe ZA L'Eguillon 2022 qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 973 028,13 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	23 000,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	937 762,46
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	12 265,67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		973 028,13

RECETTES		
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	10 225,13
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	962 803,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		973 028,13

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 1 900 565,46€ et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	937 762,46
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	962 803,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 900 565,46

RECETTES		
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	937 762,46
chapitre R 016	Emprunt et dettes assimilées	962 803,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 900 565,46

Adopté à l'unanimité

55. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LE GAILLON 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le budget annexe ZA Le Gaillon 2022 qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 61 803 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	16 000,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	45 802,13
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	0,87
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		61 803,00

RECETTES

chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	61 803,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		61 803,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 107 605,13 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	45 802,13
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	61 803,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		107 605,13

RECETTES

chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	45 802,13
chapitre R 016	Emprunt et dettes assimilées	61 803,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		107 605,13

Adopté à l'unanimité

56. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LA MONGE 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le budget annexe ZA La Monge 2022 qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 1 151 774 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	132 500,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	1 019 273,13
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	0,87
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 151 774,00

RECETTES

chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	1 151 774,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 151 774,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 2 171 047,13 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 019 273,13
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	1 151 774,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 171 047,13

RECETTES

chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	1 019 273,13
chapitre R016	Emprunt et dettes assimilées	1 151 774,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 171 047,13

Adopté à l'unanimité

57. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA RUE DU PUIITS A LA CHAPELLE DU BOIS 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le budget annexe 2022 ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 158 504 € et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	18 000,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	129 538,07
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	10 965,93
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		158 504,00

RECETTES

chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	110 504,00
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	48 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		158 504,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 240 042,07 € et se présente comme suit :

DEPENSES

		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	129 538,07
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	110 504,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		240 042,07

RECETTES

chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	129 538,07
chapitre R016	Emprunt et dettes assimilées	110 504,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		240 042,07

Adopté à l'unanimité

58. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA ROUTE DE COURGENARD A LAMNAY 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le budget annexe 2022 ZA route de Courgenard à Lamnay qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 40 146 € et se présente comme suit :

DEPENSES

		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	7 500,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre section	32 645,33
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	0,67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 146,00

RECETTES

chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	40 146,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 146,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 72 791,33 € et se présente comme suit :

DEPENSES

		BP 2022
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	32 645,33
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	40 146,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		72 791,33

RECETTES

chapitre R 040	Opérations d'ordre entre section	32 645,33
chapitre R016	Emprunt et dettes assimilées	40 146,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		72 791,33

Adopté à l'unanimité

59. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA CGMP A TUFFÉ VAL DE LA CHERONNE 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTÉ le budget annexe 2022 ZA CGMP à Tuffé Val de la Chéronne qui se décompose comme suit :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 22 000 € et se présente comme suit :

DEPENSES

		BP 2022
chapitre D 011	Charges à caractère général	22 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 000,00

RECETTES

chapitre R 042	Opérations d'ordre entre section	22 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 000,00

Pour la section d'investissement, elle s'élève à **22 000 €** et se présente comme suit :

DEPENSES		BP 2022
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre section	22 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 000,00

RECETTES

chapitre R016	Emprunt et dettes assimilées	22 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 000,00

Adopté à l'unanimité

60. BUDGET : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE que la Communauté de communes participe au financement de plusieurs structures que ce soit par ses compétences statutaires ou par ses choix.

PREND ACTE des participations 2022 comme suit :

Organisme	Participations		Imputation budgétaire
	2022	2021	
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE	47 580,94 €	45 910,79 €	65548 - Autres contributions aux autres organismes de regroupement
CC LOIR LUCE ET BERCE	1 742,07 €	1 338,22 €	
PERCHE SARTHOIS	85 281 € (Participation annuelle)	85 977 €	
	35 758,75 € (SCOT-PCAET)	35 823,76 €	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	12 176 €	12 194 €	
LA LAVERIE	101 000 €	146 000 €	65737 - Autres établissements publics locaux
SDIS	539 388 €	539 301 €	6553-Service d'incendie

INSCRIT, en conséquence, les crédits correspondants pour ces diverses participations au budget 2022.

AUTORISE le Président à :

- à régler celles-ci à ses différents partenaires,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions :

- *M. Reveau précise qu'il n'y a pas de baisse du budget dédié à la culture. En effet, en ce qui concerne La Laverie, la répartition est différente cette année, en partie versée en investissement pour la mise en place de la micro-folie.*

Adopté à l'unanimité

61. AE SPANC 2022-2025 : VOTE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENTS RELATIFS AU CONTRAT SPANC POUR LA PERIODE 2022-2025

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	22-11 SPANC 2022-2026 (AE0222)
Libellé	Contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/05/2022 au 30/04/2026
Montant de l'AP	400 000 €
CP 2022	46 696 €
CP 2023	100 000 €
CP 2024	100 000 €
CP 2025	100 000 €
CP 2026	53 304 €

Adopté à l'unanimité

62. AP FONDS DE CONCOURS 2022 : VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX FONDS DE CONCOURS 2022

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
22-10 AP FONDS DE CONCOURS 2022 4722	Fonds de concours 2022	450 000 €	50 000 €	370 000 €	30 000 €

Interventions :

- M. Torché demande quelles sont les règles pour les reports des fonds de concours.
- M. Reveau répond que la règle est de finaliser ses travaux dans les deux ans. Un report d'un an est possible sur demande écrite. De plus, le fonds de concours est versé au prorata des dépenses réellement réalisées.
- M. Torché précise que, dans son cas, l'appel d'offres va être lancé très prochainement pour un fonds de concours attribué en 2021 et que peu de dépenses seront payées fin 2022.
- M. Reveau précise qu'il pourra faire une demande de report en 2023.

Adopté à l'unanimité

63. AP CENTRE AQUATIQUE : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CENTRE AQUATIQUE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

PREND ACTE de la nécessité de mettre à jour cette autorisation de programme (AP) au regard des procédures de marché public en cours et des délais pour la mise en œuvre des travaux.

DECIDE en conséquence de mettre à jour l'AP correspondante en reportant une part importante des crédits prévus en 2022 sur les crédits de paiement en 2023 et en 2024 comme suit :

N° AP	19-04 CENTRE AQUATIQUE
Libellé	Construction d'un centre
Montant de l'AP	15 000 000 €
CP 2019	39 706 €
CP 2020	549 785 €
CP 2021	461 087 €
CP 2022	3 000 000 €
CP 2023	8 000 000 €
CP 2024	2 949 422 €

Adopté à l'unanimité

64. AP EXTENSION DU COUTIER : SUPPRESSION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « EXTENSION DU COUTIER »

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE la création du budget annexe ZA le Coutier en juin 2021.

PREND ACTE que l'ensemble des opérations comptables relatives à l'extension seront clairement identifiées dans ledit budget et ne nécessite plus l'autorisation de programme.

DECIDE de supprimer définitivement l'AP 20-08 EXTENSION DU COUTIER.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

65. RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI D'INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS A TEMPS PLEIN

PREND ACTE que :

- conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ d'un agent de la Communauté de Communes, instructeur en droit des sols, il est proposé de créer un emploi d'instructeur en droit des sols à temps plein, pour :

- Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Gérer administrativement les autorisations d'urbanisme,
- Contrôler la régularité des constructions et des aménagements réalisés,
- Accueillir, informer et conseiller les pétitionnaires et le public.

Cette fonction est indispensable au bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, au vu des engagements pris avec les communes adhérentes au service.

EST INFORME :

- Que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire sur les grades de rédacteur principal de 1ère classe, rédacteur principal de 2nde classe, rédacteur, adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif, technicien principal de 1^{ère} classe, technicien principal de 2^{nde} classe, technicien
- Que par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984, dans la mesure où les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.
- Qu'en cas de recours à un agent contractuel, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Le choix de son niveau de recrutement et de rémunération sera défini selon sa qualification et son niveau d'expérience et sera compris entre l'échelon 1 et l'échelon 11 des grades précités.

AUTORISE la création de l'emploi d'instructeur du droit des sols à temps plein et dans les conditions définies ci-dessus.

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au recrutement, à signer tous les documents se référant à cette décision et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

Adopté à l'unanimité

66. SERVICE COMMUN : NOUVELLES ADHESIONS AU SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES PUBLICS ET SUBVENTIONS

RAPPELLE que le service commun créé par la commune de La Ferté Bernard et la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise regroupe leurs services fonctionnels affaires juridiques (conseil, appui des services, etc.), marchés publics, subventions.

EST INFORME que :

- cette mutualisation a vocation à regrouper les compétences, les moyens et les personnes en vue d'optimiser le conseil juridique, la veille juridique, la rédaction des actes simples ou complexes, la passation et le suivi administratif et financier des marchés publics et plus généralement des contrats

complexes ainsi que les ressources associées constituées principalement des subventions tant dans le montage des dossiers que dans leur exécution ;

- ce service commun est actuellement ouvert aux communes membres de l'EPCI et à un ou plusieurs établissements publics rattachés soit aux communes soit à l'EPCI.

PREND ACTE que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de production et distribution d'eau potable des communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au ainsi que la commune de Vouvray-sur-Huisne ont souhaité rejoindre ce groupe.

APPROUVE le projet de conventions d'adhésion au service affaires juridiques, marchés publics et subventions pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de production et distribution d'eau potable des communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au ainsi que la commune de Vouvray-sur-Huisne.

AUTORISE le Président à signer ces conventions, ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

Interventions :

- M. Ciron précise qu'il doit soumettre cette adhésion à son conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

67. SERVICE COMMUN : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES PUBLICS ET SUBVENTIONS

RAPPELLE que le service commun créé par la commune de La Ferté Bernard et la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise regroupe leurs services fonctionnels affaires juridiques (conseil, appui des services, etc.), marchés publics, subventions.

EST INFORME de la nécessité de modifier les délais et les modalités de facturation liées à l'utilisation du service commun affaires juridiques par voie d'avenant.

PREND ACTE que :

- la méthode de détermination du coût unitaire reste inchangée ;
- le coût unitaire applicable sera celui déterminé l'année N-1 ;
- les prestations seront facturées semestriellement ;
- le montant du remboursement pour les communes sera prélevé sur les attributions de compensation mensuellement sur une période de 6 mois pour chacune des factures émises ;
- pour les structures autres que les communes, les factures semestrielles seront réglées en une échéance.

VALIDE les nouvelles modalités relatives au remboursement des prestations liées à l'utilisation du service commun affaires juridiques.

AUTORISE le Président à signer avec chacune des parties à la convention l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité

68. SERVICE COMMUN : TARIF 2022 DU SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES PUBLICS ET SUBVENTIONS

PREND ACTE qu'il convient de fixer le tarif de la prestation de service Affaires juridiques/Marchés publics/Subventions au titre de l'exercice 2022.

VALIDE le coût horaire de 43,32 € au titre des remboursements des prestations du service Affaires juridiques.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

69. URBANISME : TARIFICATION 2022 DU SERVICE POUR LES COMMUNES NON MEMBRES DE L'HUISNE SARTHOISE

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

PREND ACTE qu'il convient de fixer le tarif de la prestation de service urbanisme pour les communes extérieures à la CCHS au titre de l'exercice 2022.

DECIDE de maintenir en 2022 le tarif appliqué en 2021 à savoir 4,05 € par habitant.

Adopté à l'unanimité

SOLIDARITE, JEUNESSE ET SPORTS

70. SPORTS : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SPORT, CULTURE ET HANDICAP DU PERCHE SARTHOIS »

Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports

RECONDUIT son soutien financier à l'association « Lesieur Soulbieu » qui organise la journée interrégionale d'activités motrices à La Ferté-Bernard : une opération qui s'adresse à des personnes handicapées relevant du sport adapté.

INSCRIT en conséquence, au budget 2022 la somme de 400 €.

AUTORISE le Président à verser cette subvention à l'association « Lesieur Soulbieu ».

Adopté à l'unanimité

71. SPORTS : MARCHÉ D'ASSURANCE DOMMAGE D'OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE

Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports

EST INFORME que dans le cadre du marché de construction du centre aquatique, il est nécessaire d'assurer la Communauté de Communes pour l'exécution des travaux et ainsi préserver au mieux ses intérêts en cas de désordres constatés sur le chantier où après la livraison de l'ouvrage.

PREND ACTE que la collectivité peut mettre en place une assurance tous risques chantiers ainsi qu'une assurance dommage d'ouvrage.

VALIDE le principe de la souscription des assurances présentées.

AUTORISE le Président à signer les contrats correspondants ainsi que les pièces liées à l'exécution de ces marchés.

Adopté à l'unanimité

EQUIPEMENT, LOGEMENT ET MOBILITES

72. HABITAT : ENGAGEMENT DES DERNIERS DOSSIERS DE L'OPAH

RAPPELLE que par convention en date du 8 décembre 2016, la Communauté de communes, l'ANAH et le Département se sont engagés dans une OPAH en vue de revaloriser le parc de logements anciens.

EST INFORME que :

- cette OPAH s'est achevée le 8 décembre 2021.
- des dossiers ont été validés avant la fin de l'OPAH et n'ont pas encore été transmis à la CCHS pour paiement de sa part.

RAPPELLE que le Conseil a validé l'octroi de subventions à 66 propriétaires occupants et 7 propriétaires bailleurs pour des dossiers validés avant la fin de l'OPAH pour lesquels les demandes de règlement n'ont pas encore été transmis à la CCHS.

PREND ACTE qu'il convient d'ajouter 9 dossiers où seule la CCHS intervient et pour lesquels un complément d'information était attendu du prestataire INHARI :

Nom Prénom	Commune	Type d'intervention	Date de demande	Montant travaux potentiels (HT)	Montant de la subvention demandée à la CCHS
Auvert Francis	Boesse le sec	Energie	29/03/2021	10 650,00	5 000,00
Blondeau Pascal	St Aubin des coudrais	Energie	07/06/2021	12 326,59	5 000,00
Chevee Remy	La Ferte Bernard	Autonomie	22/03/2021	11 568,00	5 000,00
Daume Gisele	Cherre-au	Energie	16/06/2021	12 839,00	5 000,00
Douin Pauline	La Ferte Bernard	Energie	01/03/2021	25 000,00	5 000,00
Greneche Brigitte	Cherre	Autonomie	23/06/2021	14 568,00	5 000,00
Guy Pascal	Saint Maixent	Autonomie	16/06/2021	12 960,00	5 000,00
Mesneau Catherine	Cherre-au	Energie	12/05/2021	10 807,00	5 000,00
Songeon Dylan	Villaines la gonais	Energie	26/04/2021	28 650,00	5 000,00
TOTAL				139 368,59	45 000,00

PROPOSE :

- d'accorder des subventions pour ces dossiers sur la base du montant prévisionnel de travaux et de la subvention prévisionnelle proposée.
- Que la subvention soit versée après réalisation des travaux et transmission des factures finales.
- Que la subvention pourra être recalculée en fonction des travaux effectivement réalisés.
- d'accorder un délai de 4 ans, à compter de cette délibération, aux porteurs de projets pour solder leur dossier et réclamer le paiement.

ACCORDE les subventions, telles que définies dans le tableau ci-dessus, aux 9 propriétaires.

AUTORISE le Président ou son représentant à solder les subventions aux personnes listées sur le tableau dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée, étant entendu que les sommes finales pourront être recalculées en fonction des travaux effectivement réalisés.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

73. SPANC : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement

EST INFORME que :

- suite à une procédure de délégation de service public restée infructueuse, un appel d'offres ouvert a été lancé afin de confier les missions du contrôle du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif implantées sur le territoire de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise à un prestataire.
 - les prestations de contrôle prévues au contrat sont notamment les suivantes :
 - Contrôle de bon fonctionnement.
 - Contrôle des installations neuves et réhabilitées.
 - Contrôle en cas de cessions immobilières.
 - Contre-visites pour les ouvrages non-conformes mis aux normes.
 - le prestataire sera missionné exclusivement par la CCHS via l'émission de bons de commande.
 - le marché est conclu pour une durée d'un an et sera éventuellement reconductible 3 fois tacitement.
- La durée maximale ne pourra excéder 48 mois.

AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que tout document lié à la bonne exécution du contrat avec la société SAUR SAS.

Adopté à l'unanimité

74. SPANC : VOTE D'UNE SURTAXE DANS LE CADRE DES CONTRÔLES RÉALISÉS

Rapport présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement

EST INFORME qu'un nouveau contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2026 a été signé avec la société SAUR.

PREND ACTE de la nécessité de définir les frais de gestion pour couvrir les dépenses de ce contrat.

DECIDE de fixer les frais de gestion et donc la surtaxe à 4,37 € HT pour tous les types de contrôle.

Adopté à l'unanimité

75. SPANC : VOTE DES NOUVEAUX TARIFS DU SERVICE

Rapport présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement

VALIDE les nouveaux tarifs applicables, à compter du 20 avril 2022 pour les différents types de contrôle comme suit :

	Nature du contrôle	Prix unitaire en € HT, hors surtaxe
1	Contrôle de bon fonctionnement	140,00 €
2	Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	120,00 €
3	Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	140,00 €
4	Contrôle lors d'une vente	160,00 €
5	Contre visite d'une installation non conforme	100,00 €
6	Contrôle de mise hors service d'une installation	100,00 €

EST INFORME que ces tarifs feront l'objet d'une actualisation annuelle, conformément au marché.

EST INFORME qu'à ces tarifs s'ajoutera une surtaxe de 4,37 € HT pour tous les types de contrôle.

Adopté à l'unanimité

TOURISME, CULTURE ET COMMUNICATION

76. CULTURE : FESTIVAL DE LA CHERONNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication

EST INFORME que l'édition 2022 du Festival de la Chéronne qui du 21 juillet au 31 juillet proposera 8 concerts d'artistes professionnels (Mélodie Boisvert, ...) sur 4 sites : les églises de Saint-Denis-des-Coudrais, de Saint-Maixent, d'Avezé et de La Ferté-Bernard.

PREND ACTE que le budget du festival s'élève à 42 500 €.

DECIDE d'attribuer une subvention de 15 000 €, somme inscrite sur le budget 2022 de la Communauté de Communes au compte 6574 – *Subventions aux associations et autres personnes de droit privé.*

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le 15 avril 2022

Le Président

M. Didier REVEAU